

Commune nouvelle « NOUES DE SIENNE »

Communes déléguées :

Champ du Boult, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois,
Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados, Sept Frères

Procès-verbal des délibérations du 3 avril 2017

L'an deux mille dix sept, le trois avril, les membres du conseil municipal de la commune de Noues de Sienne légalement convoqués se sont réunis à la salle multi-activités de Saint Sever Calvados à 19 heures, sur la convocation qui leur a été adressée par M. RAVENEL Georges, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

MADELEINE Patrick	MULLER Jean-Michel	DAVID Francis	GASTE Christian
BOUVET Mickaël	JUMEAUX Bernard	RAVENEL Georges	GESNOUIN Garance
ENGUEHARD Christophe	MARIE Martine	CHAPIN Joël	ROBERT Elisabeth
MARIE Bernard	LESAGE Hélène	PONCIN Jérôme	DESLANDES Daniel
DESERT Thérèse	CORNU Sylviane	PRIME Denis	DELAFOSSÉ Françoise
DUVAL Philippe	FAINS Joseph	NOURRY Jean-Pierre	LESAUVAGE Michel
HULIN Colette	PORQUET Lucien	JOSSE Claudine	CHANU Virgile
LEBAILLY Pascal	FAINS Hervé	GIUDICELLI Nadine	Hus Céline
MAUDUIT Serge	PORQUET Benoît	CABUIL Dominique	BRISON VALOGNES
LEBOUTEILLER Chantal	LEBASTARD Mireille	LEMENOREL Claude	Coraline
DESCHAMPS Didier	LANGLOIS Roger	LE BOUDOUIL Catherine	RENARD Christiane
BAZIN Hervé	LECOURT Hubert	PICHARD Maud	BLOUIN Sabrina
JARDIN Norbert	GENARD Laurent	RENARD Yohan	DANJOU René
VOISIN Bernard	MESLIN Sébastien	VALLEE Régine	LEROYER Claire
COSTILS Yves	VIARD Marie-	VENISSE Didier	TABUT Gaëlle
DECHANCE Séverine	Josèphe	DUPARD Hervé	SAINT Yves
XAVIER Adolphe	GUILLOUET Joël	JAUTÉE Sophie	JUHEL Pascal
BAZIN Jean-Luc	PORET Philippe	LEHUBY Daniel	
EUDE Martine	PERRODIN Sylvie	BACHELEY Joël	
POULLAIN Louis	BESNEHARD Patrick	COTTEREAU Josette	

Pouvoirs : Reine EUDE a donné pouvoir à Jean-Luc BAZIN, Florent DUMONT a donné pouvoir à Martine EUDE, Stéphane GUEZET a donné pouvoir à Josette COTTEREAU, Guillaume LUCAS a donné pouvoir à Hervé DUPARD, Karine PERIER a donné pouvoir à Jean-Pierre NOURRY, LEFEVRE Maryline a donné pouvoir à Serge MAUDUIT, BARON-CALBRY Virginie a donné pouvoir à Daniel DESLANDES, BERNARD Lucie a donné pouvoir à Hervé BAZIN, SALLOT Hubert a donné pouvoir à Joël CHAPIN.

Excusés : Ian HAYWARD, Jean-François LEMOINE, Jean-Claude CORDHOMME, Emmanuel LARDAIS, Dominique CHAIGNON

Absent : JUHEL Michel, PATARD Damien, LE BASSARD Charly, LOUVRIER Sylvain, ROUYER Jordan, BLOUIN Christine, DAUGUET Kelly, LEBRETON Samuel, NATIVELLE Patrick, LEROY Bernadette, BERNE Thomas, CHÉRENCÉ Thierry, JEANNE Sandrine, LEMOINE Florian, LEROY-FORTIN Emmanuelle, MARIE Pierre, MAZURE Françoise, FOREST Gaylord, LECUYER Christophe, THOMAS Christine.

Secrétaire de séance : PERRODIN Sylvie

Délibération
n° 2017-69

Fusion des écoles de Saint Sever pour former une école primaire (19h26)

Suite aux réunions du Comité Technique Spécial Départemental et du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale qui se sont tenues le 25 janvier 2017, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Calvados a confirmé par courrier en date du 17 février 2017 la fusion des écoles maternelle et élémentaire de Saint Sever Calvados.

Il convient d'entériner la décision de fermeture de l'école maternelle et d'approuver l'évolution de l'école élémentaire en école primaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve la décision de fusion des écoles maternelle et élémentaire de Saint Sever Calvados,
- Approuve la décision de fermeture de l'école maternelle de Saint Sever Calvados,
- Approuve l'évolution de l'école élémentaire en école primaire.

Commune nouvelle « NOUES DE SIENNE »

Communes déléguées :

Champ du Boult, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois,
Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados, Sept Frères

Délibération
n° 2017-70

Création de la maison médicale dans les locaux de l'ancienne gendarmerie de Saint Sever (19h29)

Le projet de création d'une maison de santé, avec construction d'un cabinet de kinésithérapie, dans les locaux de l'ancienne gendarmerie de Saint Sever calvados ayant été retenu, il est proposé :

- de valider le projet de création d'une maison médicale avec construction d'un cabinet de kinésithérapie ;
- de valider le phasage de l'opération comme suit :

Phase 1 : création d'un cabinet de kinésithérapie ;

Phase 2 : Réhabilitation des anciens locaux de la gendarmerie en cabinet d'infirmiers et accueil d'autres praticiens.

- de valider le plan de financement de la phase 1 « création d'un cabinet de kinésithérapie », suivant l'estimatif du Cabinet d'Architecture BOSCHER, comme suit :

Dépenses (euros HT)		Recettes (euros HT)	
Travaux	297 500	Réserve ministérielle	80 000,00 €
Maitrise d'œuvre (MOE)	26 775	Etat DSIL	139 608,00 €
Etudes de sol	2 500		
Coordinateur SPS	2 500		
Bureau de Contrôle	150	Fonds propres	129 412,00 €
Coordinateur des travaux indépendant	2 975		
Imprévus (5%)	16 620		
TOTAL	349 020,00 €	TOTAL	349 020,00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions au titre de la Réserve Ministérielle, au titre de la DSIL, de la DETR, et tout autre financement potentiel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Valide le projet de création le projet de création d'une maison médicale avec construction d'un cabinet de kinésithérapie,
- Valide le phasage de l'opération comme suit :
 - Phase 1 : création d'un cabinet de kinésithérapie,
 - Phase 2 : Réhabilitation des anciens locaux de la gendarmerie en cabinet d'infirmiers et accueil d'autres praticiens,
- Valide le plan de financement tel que proposé ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions au titre de la Réserve Ministérielle, au titre de la DSIL, de la DETR, et tout autre financement potentiel.

Convention entre budget principal et budget transport (19H30)

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

Délibération
n° 2017-71

Convention mise à disposition du gymnase de Saint Sever (19H31)

La commune de Noues de Sienne propose, de mettre gratuitement à disposition du collège Jean Vilar le gymnase, dont elle est propriétaire, située rue de la Guertière à Saint Sever Calvados comprenant un parking, une salle de sport, 2 vestiaires, un bureau, des sanitaires, des locaux de rangement et une tribune.

Il convient d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition pour l'année scolaire en cours.

Commune nouvelle « NOUES DE SIENNE »

Communes déléguées :

*Champ du Boult, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois,
Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados, Sept Frères*

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition auprès du collège Jean Vilar de Saint Sever Calvados pour l'année scolaire en cours.

Délibération n° 2017-72	Exonération de pénalités de retard pour certaines entreprises qui sont intervenues sur le chantier de « l'Etape en Forêt » (19H34)
------------------------------------	---

Pour le chantier de l'Etape en Forêt, SIGNES PAYSAGES, maître d'œuvre du pôle touristique sollicite par courriers du 22 février 2017, la non application des pénalités pour les lots ci après, expliquant que « les différents retards de remise de documents, ainsi que les retards des travaux ont pour seule raison la défaillance de l'entreprise BOISTECH (titulaire des lots 8, 9, 10 et 11) ».

L'exonération de pénalités pour les entreprises des lots concernés va permettre la libération de leur retenue de garantie ou caution bancaire.

n° lot	intitulé lot	entreprise
1	MACONNERIE / GROS OEUVRE	Prevosto
2	FONDATIONS	Technopieux
3	MENUISERIE – CLOISONNEMENT INTERIEUR	Painblanc
4	PEINTURE	Gilson
5	REVÊTEMENT DE SOLS	2M Carrelage
6	Electricité	Joubin
7	Plomberie	Lehericey
12	DEMOLITION / TERRASSEMENT / VRD BASSINS	TP Boutte
13	FOURNITURES HORTICOLES	Sparfel
14	TRAVAUX DE PLANTATIONS	Sparfel
15	AMENAGEMENTS	Sparfel
16	PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR	X-Trem Aventures

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise l'exonération des pénalités de retard pour les 12 lots énumérés dans le tableau ci-dessus.

Délibération n° 2017-73	Approbation des tarifs de l'Etape en Forêt (19H44)
------------------------------------	---

La société ABV, délégataire de « l'Etape en Forêt », a envoyé les tarifs qui seront appliqués à partir de l'année 2017, il convient de les approuver.

Après examen des tarifs, deux remarques sont effectuées :

- Un calendrier avec des zones tarifaires compliquées (périodes vertes, jaunes et rouge mélangées),
- Un tarif de location de la salle de séminaire relativement élevé pour les entreprises et les extérieurs à Noues de sienne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve la totalité des tarifs proposés par le délégataire de « l'Etape en Forêt », à compter de l'année 2017,

Commune nouvelle « NOUES DE SIENNE »

Communes déléguées :

Champ du Boult, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois,
Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados, Sept Frères

- Charge Monsieur le Maire de faire remonter les remarques auprès de la société ABV.

Délibérations n° 2017-74 n° 2017-108	Convention avec le SDEC pour borne de recharge véhicules électriques à l'Etape en Forêt (19H44)
---	--

Considérant que le SDEC Energie a mis en évidence l'utilité de l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électriques sur le site de l'Etape en Forêt.

Considérant une répartition des coûts comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	
Travaux	9 530,00	SDEC énergie	7 593,00
		autofinancement	1 937,00
total dépenses	9 530,00	Total recettes	9 530,00

Il convient

- d'approuver le transfert de l'exercice de la compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SDEC Energie,
- d'autoriser M. le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition gratuite des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée,
- d'accepter le projet de mise en œuvre et les conditions d'implantation de la borne,
- de voter les crédits nécessaires pour un paiement en section de fonctionnement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- approuve le transfert de l'exercice de la compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SDEC Energie (délibération 2017-108),
- autorise M. le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition gratuite des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée,
- accepte le projet de mise en œuvre et les conditions d'implantation de la borne (délibération 2017-74)
- vote les crédits nécessaires pour un paiement en section de fonctionnement.

La participation de Noues de Sienna fera l'objet d'un mandat au compte 65541 pour 1 937 €.

Délibération n° 2017-75	Convention SDEC pour effacement des réseaux bourg de Courson (19H46)
------------------------------------	---

Suite au projet d'effacement des réseaux « D77 Bourg » (distribution électrique, éclairage public, télécommunication) sur la commune déléguée de Courson, M. le Maire présente le dossier établi par le SDEC Energie dont le détail est le suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	
Travaux	65 095,59	78 114,71	Aides	58 850,29
			autofinancement	19 264,41
total dépenses	65 095,59	78 114,71	Total recettes	78 114,70

Il convient

- d'accepter le projet,
- de voter les crédits nécessaires pour un paiement par fond de concours en section Investissement,
- d'autoriser M. le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- accepte le projet d'effacement des réseaux « D77 Bourg » (distribution électrique, éclairage public, télécommunication) sur la commune déléguée de Courson ;
- vote les crédits nécessaires pour un paiement par un fonds de concours en section investissement en une fois à la réception des travaux,
- autorise M. le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Commune nouvelle « NOUES DE SIENNE »

Communes déléguées :

Champ du Boult, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois,
Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados, Sept Frères

Délibération
n° 2017-76

Bibliothèque Départementale de Prêt - convention (19H49)

La bibliothèque du département du calvados propose de mettre à disposition du territoire de Noues de Sienna notamment à la bibliothèque de Saint Sever Calvados un service d'accès à un bouquet de ressources numériques intitulé « la boîte numérique ».

Il convient d'autoriser :

- la participation financière de la commune à raison de 0.15 € par habitant ;
- M. le Maire à signer la convention de coopération pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du Département du Calvados.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- autorise M. le Maire à signer la convention de coopération avec le Département du calvados pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du Département du Calvados
- décide d'autoriser la participation financière de la commune à raison de 0.15 € par habitant ;

Délibération
n° 2017-77

Cellier de l'abbaye - validation plan de financement (19H51)

Suite à la délibération n° 2017-36, le plan de financement des travaux de réhabilitation des celliers de l'abbaye a été modifié comme suit :

<u>Celliers de l'Abbaye</u>		<u>Total</u>	
Dépenses	HT	Recettes	
Travaux			
Menuiserie	9 497,50	Etat	5 000,00
Maconnerie	7 009,85	Département	17 933,00
Aménagement	23 899,25	Leader	18 475,00
Electricité	11 352,88		
		Noues de Sienna	10 351,48
TOTAL	51 759,48	TOTAL	51 759,48

Il convient donc

- de valider le nouveau plan de financement,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de valider le nouveau plan de financement,
- autorise M. le Maire à solliciter les subventions.

Délibération
n° 2017-78

Subventions et cotisations (20H04)

La commission « Pôle enfance-Jeunesse-Sport-Vie associative-Culturel » s'est réunie et a examinée les demandes de subventions.

Une enveloppe globale a été inscrite au budget primitif de 2017, elle couvre l'ensemble des subventions et cotisations qui seront accordées par la commune ou les communes déléguées en fonction de l'intérêt communal ou municipal.

Commune nouvelle « NOUES DE SIENNE »

Communes déléguées :

Champ du Boulft, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois,
Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados, Sept Frères

Toutes les subventions seront votées par Noues de Sienne.

L'attribution des subventions concernant la scolarité des enfants et des adolescents sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

L'attribution d'une subvention de 8 000 € au profit de l'association de « la Vache qui lit » s'avère nécessaire et il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'octroi de celle-ci.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer une subvention de 8 000 € à l'association la Vache qui lit,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer le mandatement.

16 Délibérations n° 2017-79 à 2017-94	Présentation des Comptes de Gestion et approbation des Comptes Administratifs 2016 (20H07 à 20H30)
--	---

Le Maire, Monsieur Georges RAVENEL, se retire et Monsieur Jean-Pierre NOURRY présente les comptes administratifs des budgets principaux des dix communes historiques, des budgets annexes des gîtes de Champ du Boulft et de Saint Manvieu Bocage ainsi que des lotissements de Fontenermont, Mesnil Clinchamps, Saint Sever Calvados et Saint Manvieu Bocage.

Compte administratif de la commune historique de Saint Sever Calvados (délibération 2017-79) (20H07)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, 1^{er} adjoint :

- Constate, à l'unanimité des présents, que le compte administratif du budget principal de la commune historique de Saint Sever Calvados de 2016, est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal ;
- Arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016, de Saint Sever Calvados, aux sommes suivantes :

• Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice 2016	728 473,72€
Recettes de l'exercice 2016	1 041 747,03 €
D'où un excédent de fonctionnement 2016 constaté de	<u>313 273,31 €</u>
Excédent de fonctionnement reporté de 2015	611 415,16 €
D'où un excédent au résultat de clôture de fonctionnement cumulé de	<u>924 688,47€</u>
• Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice 2016	305 128,23 €
Recettes de l'exercice 2016	617 722,90 €
D'où un excédent d'investissement 2016 constaté de	<u>312 594,67 €</u>
Solde d'exécution 2015	- 346 276,46 €
D'où un déficit au résultat de clôture d'investissement cumulé de	<u>33 681,79 €</u>

Compte administratif de la commune historique de Saint Manvieu Bocage (délibération 2017-80) (20H11)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, 1^{er} adjoint :

- Constate, à l'unanimité des présents, que le compte administratif du budget principal de la commune historique de Saint Manvieu Bocage de 2016, est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal ;
- Arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016, de Saint Manvieu Bocage, aux sommes suivantes :

• Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice 2016	243 971,48 €
Recettes de l'exercice 2016	284 605,93 €
D'où un excédent de fonctionnement 2016 constaté de	<u>40 634,45 €</u>
Excédent de fonctionnement reporté de 2015	339 132,31 €
D'où un excédent au résultat de clôture de fonctionnement cumulé de	<u>379 766,76 €</u>

Commune nouvelle « NOUES DE SIENNE »

Communes déléguées :

*Champ du Boul't, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois,
Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados, Sept Frères*

• Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice 2016	522 099,21 €
Recettes de l'exercice 2016	232 286,21 €
D'où un déficit d'investissement 2016 constaté de	<u>289 813,00 €</u>
Solde d'exécution 2015	96 674,74 €
D'où un déficit au résultat de clôture d'investissement cumulé de	<u>193 138,26 €</u>

Compte administratif de la commune historique de Mesnil clinchamps (délibération 2017-81) (20H14)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, 1^{er} adjoint :

- Constate, à l'unanimité des présents, que le compte administratif du budget principal de la commune historique de Mesnil Clinchamps de 2016, est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal ;
- Arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016, de Mesnil Clinchamps, aux sommes suivantes :
 - Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice 2016	327 322,53 €
Recettes de l'exercice 2016	442 034,16€
D'où un excédent de fonctionnement 2016 constaté de	<u>114 711,63 €</u>
Excédent de fonctionnement reporté de 2015	320 773,52 €
D'où un excédent au résultat de clôture de fonctionnement cumulé de	<u>435 485,15 €</u>

 - Section d'investissement

Dépenses de l'exercice 2016	86 917,56 €
Recettes de l'exercice 2016	46 678,86 €
D'où un déficit d'investissement 2016 constaté de	<u>40 238,70 €</u>
Solde d'exécution 2015	83 325,87 €
D'où un excédent au résultat de clôture d'investissement cumulé de	<u>43 087,17 €</u>

Compte administratif de la commune historique de Courson (délibération 2017-82) (20H19)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, 1^{er} adjoint :

- Constate, à l'unanimité des présents, que le compte administratif du budget principal de la commune historique de Courson de 2016, est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal ;
- Arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016, de Courson, aux sommes suivantes :
 - Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice 2016	127 536,93 €
Recettes de l'exercice 2016	215 670,92€
D'où un excédent de fonctionnement 2016 constaté de	<u>88 133,99 €</u>
Excédent de fonctionnement reporté de 2015	209 348,26 €
D'où un excédent au résultat de clôture de fonctionnement cumulé de	<u>297 482,25 €</u>

 - Section d'investissement

Dépenses de l'exercice 2016	41 826,91 €
Recettes de l'exercice 2016	23 507,32€
D'où un déficit d'investissement 2016 constaté de	<u>18 319,59€</u>
Solde d'exécution 2015	96 533,98 €
D'où un excédent au résultat de clôture d'investissement cumulé de	<u>78 214,39 €</u>

Compte administratif de la commune historique de Champ du Boul't (délibération 2017-83) (20H20)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, 1^{er} adjoint :

Commune nouvelle « NOUES DE SIENNE »

Communes déléguées :

Champ du Boul't, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois,
Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados, Sept Frères

- Constate, à l'unanimité des présents, que le compte administratif du budget principal de la commune historique de Champ du Boul't de 2016, est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal ;
- Arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016, de Champ du Boul't, aux sommes suivantes :

• Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice 2016	239 036,63€
Recettes de l'exercice 2016	295 746,31€
D'où un excédent de fonctionnement 2016 constaté de	<u>56 709,68 €</u>
Excédent de fonctionnement reporté de 2015	104 673,37 €
D'où un excédent au résultat de clôture de fonctionnement cumulé de	<u>161 383,05 €</u>
• Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice 2016	83 971,11 €
Recettes de l'exercice 2016	146 996,38€
D'où un excédent d'investissement 2016 constaté de	<u>63 025,27 €</u>
Solde d'exécution 2015	6 645,36 €
D'où un excédent au résultat de clôture d'investissement cumulé de	<u>69 670,63 €</u>

Compte administratif de la commune historique de Le Gast (délibération 2017-84) (20H23)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, 1^{er} adjoint :

- Constate, à l'unanimité des présents, que le compte administratif du budget principal de la commune historique de Le Gast de 2016, est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal ;
- Arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016, de Le Gast, aux sommes suivantes :

• Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice 2016	96 568,10 €
Recettes de l'exercice 2016	116 913,70€
D'où un excédent de fonctionnement 2016 constaté de	<u>20 345,60 €</u>
Excédent de fonctionnement reporté de 2015	251 240,30 €
D'où un excédent au résultat de clôture de fonctionnement cumulé de	<u>271 585,90 €</u>
• Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice 2016	93 638,07 €
Recettes de l'exercice 2016	63 805,34 €
D'où un déficit d'investissement 2016 constaté de	<u>29 832,73 €</u>
Solde d'exécution 2015	- 9 382,00 €
D'où un déficit au résultat de clôture d'investissement cumulé de	<u>39 214,73 €</u>

Monsieur FAINS Hervé prend part aux délibérations à compter de 20H24

Compte administratif de la commune historique de Sept Frères (délibération 2017-85) (20H24)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, 1^{er} adjoint :

- Constate, à l'unanimité des présents, que le compte administratif du budget principal de la commune historique de Sept Frères de 2016, est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal ;
- Arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016, de Sept Frères, aux sommes suivantes :

• Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice 2016	120 038,85 €
Recettes de l'exercice 2016	181 313,36€

Commune nouvelle « NOUES DE SIENNE »

Communes déléguées :

*Champ du Boulft, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois,
Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados, Sept Frères*

D'où un excédent de fonctionnement 2016 constaté de	<u>61 274,51€</u>
Excédent de fonctionnement reporté de 2015	120 947,44€
D'où un excédent au résultat de clôture de fonctionnement cumulé de	<u>182 221,95 €</u>
• Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice 2016	32 664,09€
Recettes de l'exercice 2016	132 267,92€
D'où un excédent d'investissement 2016 constaté de	<u>99 603,83 €</u>
Solde d'exécution 2015	- 79 313,67 €
D'où un excédent au résultat de clôture d'investissement cumulé de	<u>20 290,16 €</u>

Compte administratif de la commune historique de Le Mesnil Caussois (délibération 2017-86) (20H26)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, 1^{er} adjoint :

- Constate, à l'unanimité des présents, que le compte administratif du budget principal de la commune historique de Le Mesnil Caussois de 2016, est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal ;
- Arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016, de Le Mesnil Caussois, aux sommes suivantes :
 - Section de fonctionnement
 - Dépenses de l'exercice 2016
 - Recettes de l'exercice 2016
 - D'où un excédent de fonctionnement 2016 constaté de
 - Excédent de fonctionnement reporté de 2015
 - D'où un excédent au résultat de clôture de fonctionnement cumulé de
 - Section d'investissement
 - Dépenses de l'exercice 2016
 - Recettes de l'exercice 2016
 - D'où un excédent d'investissement 2016 constaté de
 - Solde d'exécution 2015
 - D'où un excédent au résultat de clôture d'investissement cumulé de

Compte administratif de la commune historique de Fontenermont (délibération 2017-87) (20H28)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, 1^{er} adjoint :

- Constate, à l'unanimité des présents, que le compte administratif du budget principal de la commune historique de Fontenermont de 2016, est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal ;
- Arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016, de Fontenermont, aux sommes suivantes :
 - Section de fonctionnement
 - Dépenses de l'exercice 2016
 - Recettes de l'exercice 2016
 - D'où un excédent de fonctionnement 2016 constaté de
 - Excédent de fonctionnement reporté de 2015
 - D'où un excédent au résultat de clôture de fonctionnement cumulé de
 - Section d'investissement
 - Dépenses de l'exercice 2016
 - Recettes de l'exercice 2016
 - D'où un déficit d'investissement 2016 constaté de
 - Solde d'exécution 2015
 - D'où un déficit au résultat de clôture d'investissement cumulé de

Compte administratif de la commune historique de Le Mesnil Benoist (délibération 2017-88) (20H29)

Commune nouvelle « NOUES DE SIENNE »

Communes déléguées :

*Champ du Boul't, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois,
Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados, Sept Frères*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, 1^{er} adjoint :

- Constate, à l'unanimité des présents, que le compte administratif du budget principal de la commune historique de Le Mesnil benoist de 2016, est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal ;
- Arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016, de Le Mesnil Benoist, aux sommes suivantes :

• Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice 2016	33 125,57 €
Recettes de l'exercice 2016	34 757,31€
D'où un excédent de fonctionnement 2016 constaté de	1 631,74 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2015	78 115,59 €
D'où un excédent au résultat de clôture de fonctionnement cumulé de	79 747,33€
• Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice 2016	29 399,30 €
Recettes de l'exercice 2016	3 868,84 €
D'où un déficit d'investissement 2016 constaté de	25 530,46€
Solde d'exécution 2015	- 3 384,84 €
D'où un déficit au résultat de clôture d'investissement cumulé de	28 915,30 €

Compte administratif du budget annexe du gîte de Champ du Boul't (délibération 2017-89) (20H32)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, 1^{er} adjoint :

- Constate, à l'unanimité des présents, que le compte administratif du budget annexe du gîte de la commune historique de Champ du Boul't de 2016, est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal ;
- Arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe du gîte de l'exercice 2016, de Champ du Boul't, aux sommes suivantes :

• Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice 2016	36 860,53 €
Recettes de l'exercice 2016	45 852,85 €
D'où un excédent de fonctionnement 2016 constaté de	8 992,32 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2015	37 484,36 €
D'où un excédent au résultat de clôture de fonctionnement cumulé de	46 476,68 €
• Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice 2016	7 598,71 €
Recettes de l'exercice 2016	3 505,50 €
D'où un déficit d'investissement 2016 constaté de	4 093,21€
Solde d'exécution 2015	- 3 505,50 €
D'où un déficit au résultat de clôture d'investissement cumulé de	7 598,71 €

Compte administratif du budget annexe du gîte de Saint Manvieu Bocage (délibération 2017-90) (20H34)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, 1^{er} adjoint :

- Constate, à l'unanimité des présents, que le compte administratif du budget annexe du gîte de la commune historique de Saint Manvieu Bocage de 2016, est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal ;
- Arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe du gîte de l'exercice 2016, de Saint Manvieu Bocage, aux sommes suivantes :

• Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice 2016	333,13 €
Recettes de l'exercice 2016	919,56€
D'où un excédent de fonctionnement 2016 constaté de	586,43€

Commune nouvelle « NOUES DE SIENNE »

Communes déléguées :

*Champ du Boult, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois,
Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados, Sept Frères*

Excédent de fonctionnement reporté de 2015	0,00€
D'où un excédent au résultat de clôture de fonctionnement cumulé de	<u>586,43 €</u>
• Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice 2016	14 228,55 €
Recettes de l'exercice 2016	0,00 €
D'où un déficit d'investissement 2016 constaté de	<u>14 228,55 €</u>
Solde d'exécution 2015	- 85 024,60 €
D'où un déficit au résultat de clôture d'investissement cumulé de	<u>99 253,15 €</u>

Compte administratif du budget annexe lotissement de Fontenermont (délibération 2017-91) (20H35)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, 1^{er} adjoint :

- Constate, à l'unanimité des présents, que le compte administratif du budget annexe lotissement de la commune historique de Fontenermont de 2016, est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal ;
- Arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe lotissement de l'exercice 2016, de Fontenermont, aux sommes suivantes :
 - Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice 2016	327,08 €
Recettes de l'exercice 2016	327,07 €
D'où un déficit de fonctionnement 2016 constaté de	<u>0,01 €</u>
Excédent de fonctionnement reporté de 2015	0,00 €
D'où un déficit au résultat de clôture de fonctionnement cumulé de	<u>0,01 €</u>

 - Section d'investissement

Dépenses de l'exercice 2016	148,67 €
Recettes de l'exercice 2016	178,40 €
D'où un excédent d'investissement 2016 constaté de	<u>29,73 €</u>
Solde d'exécution 2015	- 44 164,25 €
D'où un déficit au résultat de clôture d'investissement cumulé de	<u>44 134,52 €</u>

Compte administratif du budget annexe lotissement de Mesnil Clinchamps (délibération 2017-92) (20H37)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, 1^{er} adjoint :

- Constate, à l'unanimité des présents, que le compte administratif du budget annexe lotissement de la commune historique de Mesnil Clinchamps de 2016, est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal ;
- Arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe lotissement de l'exercice 2016, de Mesnil Clinchamps, aux sommes suivantes :
 - Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice 2016	11 980,43 €
Recettes de l'exercice 2016	20 339,05 €
D'où un excédent de fonctionnement 2016 constaté de	<u>8 358,62 €</u>
Excédent de fonctionnement reporté de 2015	26 887,82 €
D'où un excédent au résultat de clôture de fonctionnement cumulé de	<u>35 246,44 €</u>

 - Section d'investissement

Dépenses de l'exercice 2016	7 892,61 €
Recettes de l'exercice 2016	4 087,82 €
D'où un déficit d'investissement 2016 constaté de	<u>3 804,79 €</u>
Solde d'exécution 2015	- 85 341,19 €
D'où un déficit au résultat de clôture d'investissement cumulé de	<u>89 145,98 €</u>

Compte administratif du budget annexe lotissement de Saint Sever Calvados (délibération 2017-91) (20H38)

Commune nouvelle « NOUES DE SIENNE »

Communes déléguées :

*Champ du Boul't, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois,
Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados, Sept Frères*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, 1^{er} adjoint :

- Constate, à l'unanimité des présents, que le compte administratif du budget annexe lotissement de la commune historique de Saint Sever Calvados de 2016, est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal ;
- Arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe lotissement de l'exercice 2016, de Saint Sever Calvados, aux sommes suivantes :

• Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice 2016	1,12 €
Recettes de l'exercice 2016	1,12 €
D'où un excédent de fonctionnement 2016 constaté de	<u>0 €</u>
Déficit de fonctionnement reporté de 2015	1,12 €
D'où un déficit au résultat de clôture de fonctionnement cumulé de	<u>1,12 €</u>
• Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice 2016	0 €
Recettes de l'exercice 2016	0 €
D'où un déficit d'investissement 2016 constaté de	<u>0 €</u>
Solde d'exécution 2015	- 0 €
D'où un déficit au résultat de clôture d'investissement cumulé de	<u>0 €</u>

Compte administratif du budget annexe lotissement de Saint Manvieu Bocage (délibération 2017-91)

(20H40)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, 1^{er} adjoint :

- Constate, à l'unanimité des présents, que le compte administratif du budget annexe lotissement de la commune historique de Saint Manvieu Bocage de 2016, est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal ;
- Arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe lotissement de l'exercice 2016, de Saint Manvieu, aux sommes suivantes :

• Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice 2016	0,49 €
Recettes de l'exercice 2016	0,00€
D'où un déficit de fonctionnement 2016 constaté de	<u>0,49€</u>
Déficit de fonctionnement reporté de 2015	0,00€
D'où un déficit au résultat de clôture de fonctionnement cumulé de	<u>0,49 €</u>
• Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice 2016	0 €
Recettes de l'exercice 2016	0 €
D'où un déficit d'investissement 2016 constaté de	<u>0 €</u>
Solde d'exécution 2015	0 €
D'où un déficit au résultat de clôture d'investissement cumulé de	<u>0 €</u>

Délibérations
n° 2017-95
n° 2017-96

Affectation de résultats budget principal et budgets annexes (20H46 à 20H49)

Budget Principal de Noues de Sienne (20H46) :

Le conseil municipal constatant les comptes administratifs 2016 des budgets principaux des dix communes historiques de Champ du Boul't, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois, Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados et Sept Frères décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, d'affecter les résultats comme suit :

- Financement des Restes à Réaliser de 2016

Dépenses 4 17 735,98 €

Commune nouvelle « NOUES DE SIENNE »

Communes déléguées :

*Champ du Boulft, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois,
Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados, Sept Frères*

Recettes	1 43 433,28 €
Solde	- 2 74 302,70 €
- Solde d'exécution négatif de la section d'investissement 2016 (Recettes 2016 1 635 339,86 – Dépenses 2016 1 749 414,63)	- 114 074,77 €
Solde d'exécution reporté au compte 001 (dépenses d'investissement)	<u>114 074,77 €</u>
- Affectation au compte 1068 (recettes d'investissement) 274 302,70 + 114 074,77	<u>388 377,47 €</u>
- D'où un solde disponible après affectation au compte 002 (résultat reporté) En recettes de fonctionnement (3 088 894,37 – 388 377,47) de	<u>2 700 516,90 €</u>

Budget annexe des gîtes (20H49) :

Le conseil municipal, constatant les comptes administratifs 2016 des budgets des gîtes de Champ du Boulft et de Saint Manvieu Bocage décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, de l'affectation de résultats comme suit :

- Solde d'exécution négatif de la section d'investissement 2016	
Dépenses	110 357,36 €
Recettes	3 505,50 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2016	- 106 851,86 €
Solde d'exécution reporté au compte 001 (dépenses d'investissement)	<u>106 851,86 €</u>
Résultat reporté de la section de fonctionnement (46 476,68 + 586,43)	
Affectation au compte 1068 (recettes d'investissement)	<u>47 063,11 €</u>

Délibération n° 2017-97	Tarifs transports scolaires et occasionnels (20H53)
------------------------------------	--

Il est proposé de maintenir les tarifs en vigueur comme suit :

MONTANT DE LA PARTICIPATION FAMILIALE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

		Participation familiale 2017-2018		
		Part CG14	Part NDS	Prix par an et par enfant transporté
LYCÉENS et COLLÉGIENS	1er enfant	86,00 €	47,50 €	133,50 €
	2ème enfant	86,00 €	47,50 €	133,50 €
	enfant supplémentaire	- €	47,50 €	47,50 €
PRIMAIRES			25,00 €	25,00 €
	Le transport d'école à école dans le cadre d'un RPI est gratuit			

Pour toute demande postée après le 15 juillet (cachet de La Poste faisant foi), le prix de la carte de transport est majoré de **70 €** par an par enfant (sauf cas dérogatoires : affectation tardive dans l'établissement, déménagement, changement de situation familiale)

Commune nouvelle « NOUES DE SIENNE »

Communes déléguées :

Champ du Boulft, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois,
Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados, Sept Frères

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de maintenir les tarifs du transport scolaire en vigueur comme énuméré ci-dessus.

Délibération
n° 2017-98

Vote des taux d'imposition (contributions directes) (21H13)

Pour l'exercice 2017, il est proposé le maintien des taux communaux appliqués dans les communes déléguées en 2016 avec intégration du taux de l'Intercom en vigueur en 2016 comme suit :

	TAUX EPCI N-1	TAUX COM N-1	TAUX PROP	BASE PREV	PRODUIT ATT
CHAMP DU BOULT					
TH	13,98	4,24	18,22	291500	53 111 €
TFB	12,65	8,97	21,62	198100	42 829 €
TFNB	20,07	18	38,07	76700	29 200 €
				TOTAL	125 140 €
COURSON					
TH	13,99	4,5	18,49	335600	62 052 €
TFB	12,65	8,2	20,85	215600	44 953 €
TFNB	20,07	12,58	32,65	154200	50 346 €
				TOTAL	157 351 €
FONTENERMONT					
TH	14	4,1	18,1	105500	19 096 €
TFB	12,65	8,87	21,52	72200	15 537 €
TFNB	20,07	13,65	33,72	23900	8 059 €
				TOTAL	42 692 €
LE GAST					
TH	13,91	2,2	16,11	163600	26 356 €
TFB	12,65	2,6	15,25	118400	18 056 €
TFNB	20,07	8,94	29,01	51300	14 882 €
				TOTAL	59 294 €
LE MESNIL BENOIST					
TH	14,07	3,07	17,14	30000	5 142 €
TFB	12,65	8,22	20,87	18600	3 882 €
TFNB	20,07	14,3	34,37	22700	7 802 €
				TOTAL	16 826 €
LE MESNIL CAUSSOIS					
TH	13,99	4,48	18,47	82100	15 164 €
TFB	12,65	11,13	23,78	49100	11 676 €
TFNB	20,07	18,85	38,92	37600	14 634 €
				TOTAL	41 474 €
MESNIL CLINCHAMPS					
TH	13,99	4,47	18,46	700000	129 220 €
TFB	12,65	8,54	21,19	465700	98 682 €
TFNB	20,07	12,81	32,88	130800	43 007 €
				TOTAL	270 909 €

Commune nouvelle « NOUES DE SIENNE »

Communes déléguées :

*Champ du Boult, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois,
Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados, Sept Frères*

SAINT MANVIEU BOCAGE					
TH	14,06	6,56	20,62	358700	73 964 €
TFB	12,65	8	20,65	239900	49 539 €
TFNB	20,07	16,74	36,81	92400	34 012 €
				TOTAL	157 515 €
SAINT SEVER CALVADOS					
TH	14,09	7,32	21,41	984100	210 696 €
TFB	12,65	10,78	23,43	844300	197 819 €
TFNB	20,07	21,69	41,76	103400	43 180 €
				TOTAL	451 695 €
SEPT FRERES					
TH	13,98	4	17,98	227200	40 851 €
TFB	12,65	9,19	21,84	184100	40 207 €
TFNB	20,07	14,51	34,58	77200	26 696 €
				TOTAL	107 754 €
				TOTAL PRODUIT ATTENDU	1 430 650 €

Il est rappelé que conformément au pacte fondateur inscrit dans la charte de création de l'intercom de la Vire au Noireau, cette dernière se contentera des recettes liées la fiscalité professionnelle unique et n'appellera pas de fiscalité ménages, les taux intercommunaux idoines seront **donc ramenés à zéro**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de maintenir pour l'année 2017 les taux communaux appliqués dans les communes déléguées en 2016 avec intégration du taux de l'Intercom en vigueur en 2016 tel qu'énumérés dans la partie grisée du tableau ci-dessus.

7 Délibérations n° 2017-99 à 2017-105	Vote des budgets primitifs 2017 (21H20 à 22H14)
---	--

Budget Transport (délibération 2017-99) (21H20) :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 du budget transport aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- décide de voter le budget primitif 2017 par chapitre,

- vote le budget primitif du budget transport, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de

257 500,00 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	174 600,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais	75 550,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 950,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 900,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	500,00 €

Recettes

Chapitre 70	Produits et services du domaine et ventes diverses	48 600,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	208 900,00 €

Commune nouvelle « NOUES DE SIENNE »

Communes déléguées :

*Champ du Boulft, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois,
Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados, Sept Frères*

- Vote le budget primitif 2017 du budget transport, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 4 950,00 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section d'investissement

Dépenses		
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	4 950,00 €
Recettes		
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 950,00 €

Budget annexe des gites (délibération 2017-100) (21H27) :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 du budget Gites aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- décide de voter le budget primitif 2017 par chapitre,

- vote le budget primitif du budget Gites, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 64 700,00 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses		
Chapitre 011	Charges à caractère général	17 270,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais	22 000,00 €
Chapitre 66	Charges financières	2 475,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	1 455,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €
Recettes		
Chapitre 70	Produits et services du domaine et ventes diverses	3 700,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	61 000,00 €

- Vote le budget primitif 2017 du budget Gites, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 351 313,11 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section d'investissement

Dépenses		
Chapitre 001	Solde d'exécution reporté	106 851,86 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	2 701,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	26 760,25 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	215 000,00 €
Recettes		
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	81 313,11€
Chapitre 13	Subventions d'investissement	80 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts, dépôts et cautionnement	170 000,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €

Budget annexe lotissement de la Pommeraie St Sever(délibération 2017-101) (21H33) :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 du budget Lotissement la Pommeraie St Sever aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- décide de voter le budget primitif 2017 par chapitre,

- vote le budget primitif du budget Lotissement La Pommeraie St Sever, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 1,12 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses		
Chapitre 002	Déficit reporté	1,12 €

Commune nouvelle « NOUES DE SIENNE »

Communes déléguées :

Champ du Boult, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois,
Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados, Sept Frères

Recettes		
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1,12 €

Budget annexe lotissement de Fontenermont (délibération 2017-102) (21H38) :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 du budget Lotissement Fontenermont aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- décide de voter le budget primitif 2017 par chapitre,

- vote le budget primitif du budget Lotissement Fontenermont, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 18 802,01 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses		
Chapitre 002	Déficit reporté	0,01 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 800,00 €

Recettes		
Chapitre 70	Produits et services du domaine et ventes diverses	17 800,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	2,01 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €

- Vote le budget primitif 2017 du budget Lotissement Fontenermont, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 45 134,52 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section d'investissement

Dépenses		
Chapitre 001	Déficit reporté	44 134,52 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €

Recettes		
Chapitre 16	Emprunts, dépôts et cautionnement	27 334,52 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 800,00 €

Budget annexe lotissement de Mesnil Clinchamps (délibération 2017-103) (21H42) :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 du budget Lotissement Mesnil Clinchamps aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- décide de voter le budget primitif 2017 par chapitre,

- vote le budget primitif du budget Lotissement Mesnil Clinchamps, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 67 712,44 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses		
Chapitre 011	Charges à caractère général	3 466,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	35 246,44 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 000,00 €

Recettes		
Chapitre 70	Produits et services du domaine et ventes diverses	29 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 466,00 €
Chapitre 002	Excédent reporté	35 246,44 €

- Vote le budget primitif 2017 du budget Lotissement Mesnil Clinchamps, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 92 611,98 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section d'investissement

Commune nouvelle « NOUES DE SIENNE »

Communes déléguées :

*Champ du Boult, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois,
Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados, Sept Frères*

Dépenses		
Chapitre 001	Déficit reporté	89 145,98 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 466,00 €

Recettes		
Chapitre 16	Emprunts, dépôts et cautionnement	63 611,98 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 000,00 €

Budget annexe lotissement de Saint Manvieu Bocage (délibération 2017-104) (21H45) :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 du budget Lotissement Saint Manvieu Bocage aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- décide de voter le budget primitif 2017 par chapitre,
- vote le budget primitif du budget Lotissement Saint Manvieu Bocage, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 45 002,49 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses		
Chapitre 002	Déficit reporté	0,49 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	21 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 000,00 €

Recettes		
Chapitre 70	Produits et services du domaine et ventes diverses	24 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	2,49 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 000,00 €

- Vote le budget primitif 2017 du budget Lotissement Saint Manvieu Bocage, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 21 000 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section d'investissement

Dépenses		
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 000,00 €

Recettes		
Chapitre 16	Emprunts, dépôts et cautionnement	21 000,00 €

Budget principal de Noues de Sienne (délibération 2017-105) (22H14):

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 du budget principal de Noues de Sienne aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- décide de voter le budget primitif 2017 par chapitre,
- vote le budget primitif du budget principal de Noues de Sienne, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 6 761 960,34 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses		
Chapitre 011	Charges à caractère général	3 747 813,77 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais	1 504 500,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	113 000,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	150 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	168 390,93 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	725 755,64 €
Chapitre 66	Charges financières	50 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	52 500,00 €

Commune nouvelle « NOUES DE SIENNE »

Communes déléguées :

*Champ du Boult, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois,
Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados, Sept Frères*

Recettes		
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	2 700 516,90 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	18 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €
Chapitre 70	Produits et services du domaine et ventes diverses	356 240,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	2 159 139,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	1 256 320,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	171 244,44 €
Chapitre 76	Produits financiers	500,00 €

- Vote le budget primitif 2017 du budget principal de Noues de Sienna, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 4 040 161,66 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section d'investissement

Dépenses		
Chapitre 001	Solde d'exécution reporté	114 074,77 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	255 771,11 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	41 661,60 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	36 175,79 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 401 336,38 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 091 142,01 €

Recettes		
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	168 390,93 €
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisation	107 771,11 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 206 207,87 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	999 791,75 €
Chapitre 16	Emprunts, dépôts et cautionnement	1 308 000,00 €

**Délibération
n° 2017-106**

Commission services techniques (Travaux-Voirie-Maintenance) (22H17)

En séance du 7 mars 2017, il avait été décidé de reporter l'élection des membres de la commission des services techniques.

Une liste de 37 noms est proposée, considérant le nombre important de candidats, il convient d'élire les membres qui se répartiront sur chaque domaine de compétence « travaux-voirie-maintenance ». Les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par Monsieur le Maire .

En application de l'article L2121-21 du CGCT, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve le fait de voter à scrutin ordinaire

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Elit les membres de la Commission « Services techniques travaux-voirie-maintenance » comme suit :

Commune nouvelle « NOUES DE SIENNE »

Communes déléguées :

Champ du Boul't, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois,
Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados, Sept Frères

Commune déléguée	Membres	Commune déléguée	Membres
Champ du Boul't	Bouvet Mickaël	Mesnil Clinchamps	Guillouet Joël
	Marie Bernard		David Francis
	Enguehard Christophe		Besnehard Patrick
Courson	Deschamps Didier	Saint Manvieu Bocage	Cherence Thierry
	Lemoine Jean-François		Chapin Joël
	Mauduit Serge		Prime denis
	Patard Damien		Poncin Jérôme
Fontenermont	Juhel Michel	Saint Sever Calvados	Forest Gaylord
	Bazin Hervé		Renard Yohan
	Lesauvage Michel		Saint Yves
Le Gast	Voisin Bernard	Sept Frères	Leménorel claude
	Muller Jean-michel		Dupard Hervé
	Jumeaux Bernard		Lucas Guillaume
	Bazin Jean-Luc		Lehuby Daniel
Le Mesnil Benoist	Dumont Florent	Jautée Sophie	
	Fains Joseph		
	Porquet Benoît		
Le Mesnil Caussois	Fains Hervé		
	Danjou René		
	Langlois Roger		
	Nativelle Patrick		
	Lecourt Hubert		

**Délibération
n° 2017-107**

Commission « Finances » (22H19)

Afin de porter à 15 le nombre des membres de la commission « Finances-RH-Achats-Contractualisation » élus en séance du 7 mars 2017, il convient de nommer 2 membres supplémentaires.

Sont candidats : M. RENARD Yohan et Mme MAZURE Françoise.

En application de l'article L2121-21 du CGCT, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve le fait de voter à scrutin ordinaire

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Nomme M. RENARD Yohan et Mme MAZURE Françoise en tant que membres de la commission « Finances-RH-Achats-Contractualisation »

Concours « LOGO » (22H21)

35 propositions, suite au concours LOGO, sont affichées dans la salle de réunion.

Chaque conseiller est invité à inscrire 3 choix et de les prioriser. Le résultat sera donné lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Questions diverses

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 22H30